

Les Bases de la fonction de l'Encadrant Technique ET 1 30 septembre au 2 octobre 2024

Enjeux et objectif global

Professionnaliser les salariés permanents des entreprises d'insertion d'Ile de France.
Permettre aux encadrants techniques en poste en SIAE de s'appropriier les fonctions fondamentales qu'ils occupent aujourd'hui.

Public concerné

- Entrer dans l'une des catégories de public suivantes : en poste dans une SIAE ou autre entreprise inclusive (salariés encadrants techniques, chefs d'atelier, responsables chantiers), porteur d'un projet de création de SIAE.

Prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Mieux appréhender l'environnement de l'entreprise d'insertion, ses enjeux et missions économique et sociale.
- Clarifier les missions et la posture d'un Encadrant Technique auprès des salariés en parcours d'insertion, des CIP, de la hiérarchie, des clients et partenaires.
- S'inscrire dans la mise en œuvre d'un processus d'insertion.

Organisation de la formation

Outils mobilisés

- Echanges et identification des fonctions à partir des expériences concrètes des participants.
- Partage d'expériences entre salariés venus de structures et d'horizons et de secteurs d'activités divers.
- Analyse de la pratique.
- Apport de contenu / retours d'expériences de la part du formateur.
- Travail en sous-groupe, jeux de rôle.
- Supports pédagogiques (PowerPoint, documentation écrite).

Evaluation/validation

- Auto-évaluation (questionnaire de positionnement envoyé en amont de la formation).
- Evaluation intermédiaire (quizz intermédiaire (2ème jour) sur l'acquisition du contenu de la formation).
- Evaluation de la formation écrite réalisée par un questionnaire en ligne et orale par un tour de table.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Déroulé et Contenu de la formation*

- JOUR 1 - Accueil, présentation et collecte des attentes, rappel des objectifs de la formation
- JOUR 1 - Le contexte professionnel de l'entreprise d'insertion
 - Quizz sur l'environnement de l'IAE
 - L'histoire, organisation, fonctionnement et en jeu de l'IAE suite au quizz
- JOUR 1 - Pause déjeuner
- JOUR 1 - Le contexte professionnel de l'entreprise d'insertion (suite)
 - Les enjeux de l'IAE suite ... (contraintes économiques et budgétaires d'une entreprise d'insertion)
 - Rôles et fonctions des acteurs internes et externes à l'entreprise d'insertion
 - Savoir se présenter et présenter sa structure (clients, salariés en parcours et partenaires)
 - Jeux de rôle sur la présentation des fonctions et structures
- JOUR 1 - Bilan sur la journée en tour de table
- JOUR 2 - Accueil, rappel des objectifs de la journée
- JOUR 2 - Séquence 1 - L'encadrant technique et sa mission d'organisation et de gestion d'une production/service
 - Mettre en place une organisation globale et chronologique du déroulement du chantier/service (définir les étapes successives, leur enchaînement et les moyens humains et matériels nécessaires)
 - Mettre en place une démarche Qualité (Méthode des 5 M)
 - Repérer et faire appliquer les consignes et règles d'hygiène et de sécurité (la responsabilité de l'encadrement technique)
 - Repérer les éléments constitutifs à la réalisation d'un devis (le coût de revient)
 - Identifier les outils de gestions utiles au suivi de la production (tableaux de bord)
 - Rendre compte à sa hiérarchie de l'avancement et des difficultés rencontrées
 - Travaux en sous-groupe sur les différentes pratiques d'organisation et mise en commun
- JOUR 2 - Pause déjeuner
- JOUR 2 - Séquence 2 - L'encadrant technique et sa mission d'encadrement et d'animation d'une équipe
 - Identifier les besoins en recrutement et éventuellement participer aux entretiens d'embauche des salariés en insertion en fonction de la constitution de l'équipe
 - Accueillir et intégrer de nouveaux salariés dans l'équipe
 - Animer, motiver et réguler une équipe de salarié(es) en insertion
 - Etablir une relation d'autorité pour faire respecter les procédures et règles internes et externes à l'EI
 - Communiquer sur les objectifs de production collectifs et individuels
 - Travaux en sous-groupe sur les différentes pratiques d'encadrement et mise en commun
- JOUR 2 - Bilan et quiz intermédiaire
- JOUR 3 - Accueil, rappel des objectifs de la journée
- JOUR 3 - Séquence 1 - L'encadrant technique et sa mission de coordination avec les professionnels chargés de l'accompagnement socio professionnel
 - Qui sont les chargés d'accompagnement ? (Fonctions et complémentarités)
 - Identifier les difficultés susceptibles de constituer des freins à la mise en situation de travail et au retour à l'emploi en situation de production
 - Echanger avec les professionnels en charge de l'accompagnement les informations utiles observées en situation de production et être en capacité de proposer des solutions
 - Participer aux instances de communication à l'interne (réunions, entretiens, bilans ...).
 - L'obligation de la discrétion professionnelle (déontologie, devoir de réserve)
 - Travaux en sous-groupe sur les différentes pratiques de coordination et mise en commun
- JOUR 3 - Pause déjeuner
- JOUR 3 - Séquence 2 - L'encadrant technique et sa mission de professionnalisation des salariés en insertion
 - Evaluer les besoins de formation ou d'activités formatrices, à partir des savoir-faire des personnes et de leur projet socioprofessionnel en collaboration avec les chargés d'accompagnement (méthodes, outils et instances utilisés)
 - Elaborer et utiliser un référentiel d'activité en fonction des situations de travail proposées
 - Utiliser des outils d'évaluation et pédagogiques
 - Animer une séance d'apprentissage (les différentes méthodes pédagogiques)

- Evaluer un salarié sur l'acquisition de ses savoirs (compétences)
- Construire un parcours de montée en compétences et de reconnaissance des acquis
- Travaux en sous-groupe sur les différentes pratiques de de formation et mise en commun
- JOUR 3 - Evaluations et tour de table

*Ces temps pourront être ajustés en fonction des besoins et de la participation du groupe

| | |
|------------------------------------|--|
| Délais d'inscription | Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation sous réserve de places disponibles |
| Effectif | 8 à 15 participants ** |
| Mode opératoire | Formation présentielle Si compte tenu du contexte sanitaire actuel, la formation ne pouvait pas se tenir en présentiel, elle aura lieu en distanciel |
| Lieu de formation | La fédération des entreprises d'insertion Ile de France - AFPA - Centre de Paris Philippe Auguste 112 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS |
| Accessibilité | Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous contacter pour envisager des modalités de formation adaptées Egalement, si vous avez des besoins spécifiques en termes pratique, logistique, pédagogique ... |
| Contact | contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org |
| Nombre de jours | 3.00 |
| Horaire journalier | 7 h |
| Coût net de la formation | 680 € / stagiaire pour les adhérents 850 € / stagiaire pour les non adhérents |
| Numéro de l'organisme de formation | 11752664275 |
| ID Data dock : 0040448 | CERTIFICAT QUALIOPi : FRCM21629 |
| SIRET de l'organisme de formation | 332 712 603 00064 |

** L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer l'entreprise et les stagiaires au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation.

Conditions générales de vente

I. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables à nos prestations de formation effectuées pour le compte d'un bénéficiaire.

Toute inscription à l'une de nos formations entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

II. Devis et attestations

Pour chaque formation, nous nous engageons à fournir un devis au bénéficiaire, sur demande de ce dernier.

Les attestations de réalisation sont remises à l'issue de la formation.

III. Inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

Une fois la demande de pré-inscriptions traitée, nous enverrons une confirmation d'inscription ainsi que la convention de formation. Le bénéficiaire s'engage à nous retourner cette dernière dûment signée pour acceptation dans les plus brefs délais. Seul le retour de la convention signée valide la participation à la formation.

IV. Prix et modalités de paiement

Tous nos tarifs s'entendent nets de taxes, n'étant pas assujettis à la TVA. Ces derniers comprennent les coûts pédagogiques de l'action et la fourniture des supports de formation. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du bénéficiaire.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, par virement ou chèque bancaire libellé à l'ordre de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France.

Le bénéficiaire s'engage à régler les frais pédagogiques dans un délai de 3 mois à l'issue de la formation. Nous nous réservons le droit de ne pas donner suite aux demandes d'inscription de bénéficiaires ayant plus de 9 mois de retard de paiement de formations antérieures.

V. Prise en charge

Si le bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- Nous préciser les modalités spécifiques de prise en charge lors de l'inscription.
- Nous adresser une copie de l'accord de prise en charge de son OPCO.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

VI. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

De notre fait :

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer le bénéficiaire au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation. Ce délai pourra être réduit pour cause de force majeure (défaillance du formateur, des transports, des locaux de formation, ainsi que de mauvaises conditions météorologiques).

Dans ce cas, l'ensemble des bénéficiaires seront prévenus par mail ou par téléphone. En cas de report de la formation, ces derniers sont libres de maintenir ou non leur inscription.

Du fait du bénéficiaire :

- En cas de dédit au moins 8 jours ouvrés avant le démarrage de l'action de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la convention.
- En cas de dédit à moins de 8 jours ouvrés du démarrage de l'action de formation, sauf cas de force majeure, nous appliquerons une facturation de 30% du coût total de la formation qui donnera lieu à l'émission d'une facture.
- Toute formation commencée est due en intégralité. En cas d'abandon en cours de formation, nous facturerons la totalité du coût de la formation.

Toute demande d'annulation doit être communiquée par courriel à : contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org.
En cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'action de formation selon les mentions prévues au règlement intérieur communiqué, l'intégralité du coût de la formation est dû.

VII. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des bénéficiaires. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

VIII. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

L'ensemble des programmes, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique) utilisés par nos soins et les formateurs pour assurer les formations ou remis aux bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, les Bénéficiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans notre accord exprès.

IX. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Nous traitons les données à caractère personnel des bénéficiaires, à des fins d'évaluation des acquis et de contrôles éventuels de la DRIEETS Ile de France ou des OPCO (conformément au règlement 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, de rectification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en nous contactant par mail à contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org).

X. Communication

Le bénéficiaire accepte d'être cité comme client de nos offres de services.

XI. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.